

PROCÈS VERBAL DU VENDREDI 15 MAI 2026

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 15 mai, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est assemblé à 19 heures dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Vincent MEUNIER, Maire.

Étaient présents : MEUNIER Vincent, RICHTON Thérèse, LUCHESSI Antoine, CRESPIEN Lisiane, JOUSSEAUME Alain, GRANOTTIER Fabrice, PEILLET Marie, ISSENMANN Mélissa, Anthony, CRESPIEN Anthony

Étaient excusés : MARAIS Valérie (a donné pouvoir à RICHTON Thérèse), MERY Stéphane,

Madame RICHTON Thérèse été élue secrétaire de séance.

- Accepte le compte rendu du 17 avril 2026.

Le Conseil Municipal a traité les sujets suivants :

DEVIS CIMETIÈRE :

Monsieur le Maire présente le devis concernant les tombes à relever et l'ossuaire ; relever 5 tombes coûterait 2300 TTC et l'ossuaire, 1416, 67€.

Le Conseil municipal décide de faire l'ossuaire dans un premier temps et de relever les tombes au fur et à mesure.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser), pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

Le conseil propose Alain Jousseume, Jean-Pierre Chapiotin et Michel Mery.

DÉCISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il serait nécessaire de procéder à des ajustements de crédits pour payer la facture du SIEIL d'un montant de 3977€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de déduire le compte 21534 de 3977 euros et d'alimenter le compte 2041582 de 3977 euros.

SÉJOUR SERVICE JEUNESSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les jeunes Montrésorais ont préparé un projet de voyage à Rhô près de Milan en Italie pour juillet 2026 avec l'appui du service Jeunesse de la CCLST. Y participeront 19 jeunes du territoire. Le projet est porté financièrement par la junior association 'L'assaut des ados'.

Les jeunes ont présenté leur projet aux maires lors d'une réunion Terrecole le 15 avril 2024. Le budget prévisionnel du voyage situé en annexe s'élève à 12.134 €. Il est précisé que les jeunes ont porté plusieurs actions pour auto-financer leur voyage (lavage de voitures, ramassage d'encombrants...)

Le projet s'inscrit dans les objectifs portés par Terrecole, qui y participera à hauteur d'environ 1.500 € pour financer des activités. En contrepartie, il a été convenu que l'ensemble du projet serait valorisé financièrement dans le budget global de Terrecole avec ses co-financements.

Les maires du territoire, sensibles à l'investissement des jeunes, proposent que chaque commune participe à hauteur de 100 €.

Monsieur le Maire propose de verser à la junior association 'L'assaut des ados' une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,

- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
- ACCEPTE que la commune verse une subvention exceptionnelle de 100 € à la junior association 'L'assaut des ados'

- DIT que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 65748 du budget en cours

PROPOSITIONS COMMISSION EMBELLISSEMENT :

La commission propose les actions suivantes :

- aire de pique-nique : nettoyer et traiter les tables et les bancs
déplacer les blocs en quinconce
retirer l'herbe des terrains de pétanque
- repeindre l'abri-bus
- retirer ou renouveler le panneau touristique au niveau de l'arrêt de bus
- lavoir : réparer les lames endommagées de la passerelle et la repeindre
mettre des bacs à fleurs
- réparer la balustrade en bois endommagée entre le pont et la mairie
- recréer un cœur de village avec une zone sans voiture délimitée avec des bacs à fleurs et chaînes en conservant les accès
- déplacer les poubelles du bourg à côté du composteur et les remettre les jours de collecte
- nettoyer les monuments aux morts
- étangs : promouvoir la pêche et l'animation autour des étangs
mettre une silhouette pour indiquer l'endroit de la pêche
refaire et déplacer les panneaux de pêche
- installer des supports permanents pour placer les affiches des événements
- nettoyer la route du Moulin
- mains courantes du pont
- restaurer la croix tournante
- fleurissement : le pépiniériste de Faverolles-sur-Cher peut venir faire un diagnostic gratuit et travaille avec une association (« objectif 37 »)
- récupérer de la terre et du broyat
- demander aux habitants si des personnes sont volontaires pour peindre

Des priorités sont à définir afin de faire les choses au fur et à mesure et des journées sont à mettre en place.

RECRUTEMENT NOUVELLE SECRÉTAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait nécessaire de recruter une nouvelle secrétaire en raison de la fin de contrat à durée déterminée de Madame Ingrid Ledoux.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'engager Madame Virginie Soetemont à compter du 10/08/2026 sur l'emploi permanent de Secrétaire de mairie dans le grade de rédacteur, catégorie B à temps non-complet, à raison de 15 heures hebdomadaires,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 458.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur MEUNIER informe le Conseil que 2 personnes ont candidaté pour le commerce de la commune.

Monsieur CRESPIEN évoque le problème des chats errants au Tertre. Monsieur GRANOTTIER suggère que la commune fasse appel à des associations (Fondation Brigitte Bardot, DDPP, Association un regard pour les sans voix)

- Monsieur CRESPIEN demande si les grosses haies vont être taillées, notamment à la Huppe Chat-Huant. Monsieur MEUNIER répond que cela sera fait au moment des bordures de fossés.

La séance est levée à 21h15.